



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de Ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située au 1210, rue de Frontenac
Ville de Berthierville**

La dérogation mineure DM-05-19 mineure concerne le bâtiment situé au 1210, rue De Frontenac localisé à l'intérieur de la zone 3-R-43.

La demande de dérogation mineure vise à permettre que les deux portes d'entrée existantes situées sur la façade principale du bâtiment soient conservées malgré les dispositions de l'article 7.22 du zonage 748 concernant les habitations bigénérationnelles qui ne permet qu'une seule porte d'entrée sur la façade principale.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le lundi 7 octobre à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 16 septembre 2019.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

**Ville de
Berthierville**

588, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7035
Télécopie : 450 836-1446
www.ville.berthierville.qc.ca